



VILLE DE
PINCOURT

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – TENUE LE 14 MARS 2022, À 14 H 00

14 H 00- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 mars 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2022
3. Aide humanitaire du conseil municipal et de la ville de Pincourt au peuple ukrainien
4. Adoption du règlement 838-05 - Règlement modifiant le règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 14 mars 2022